

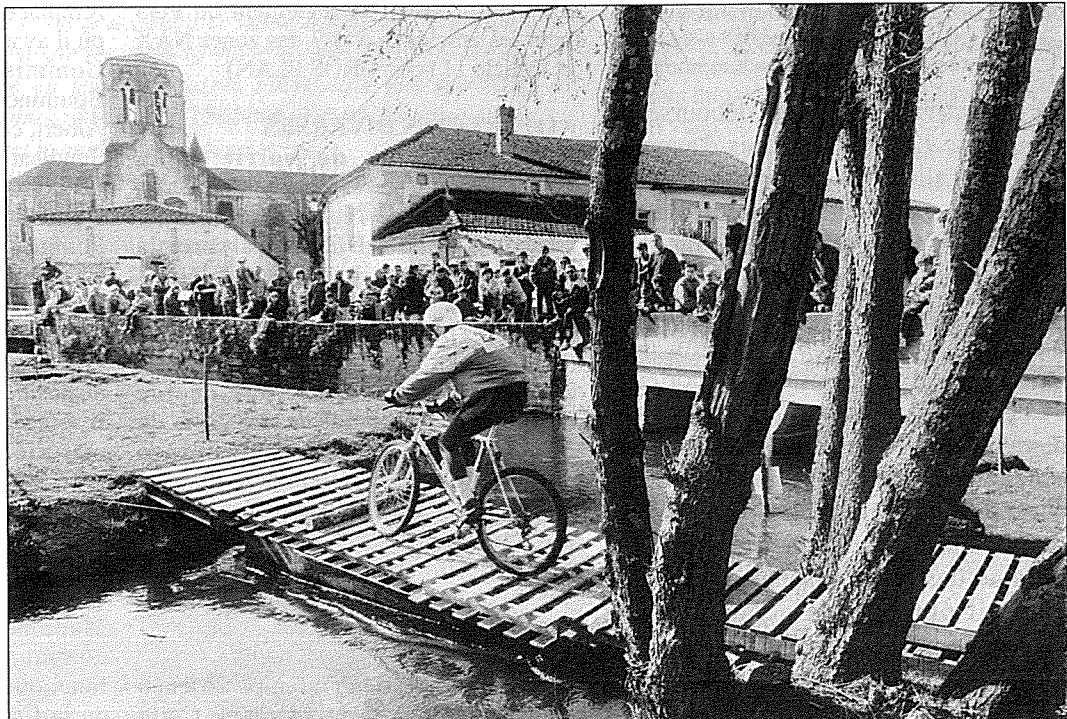
# VIVRE A MOUTHIERS

## Sur Boëme

### BULLETIN

d'information locale  
édité sous la  
responsabilité  
du  
Conseil Municipal  
de  
Mouthiers sur Boëme

N° 147  
Mars 1996



(Photo Alain PORTE)

### Le mot du Maire

Notre dernier dossier judiciaire appelé devant le Tribunal Administratif de Poitiers a été jugé en notre faveur en Novembre dernier.

*Art. 1<sup>er</sup> : Les requêtes susvisées de l'association des Amis du Pays de Mouthiers sont rejetées.*

*Art. 2 : L'association des Amis du Pays de Mouthiers versera à la commune de Mouthiers sur Boëme une somme de trois mille francs (3 000 F) au titre des frais exposés par elle et non compris les dépens.*

Le délai d'appel de la décision ayant expiré le 1<sup>er</sup> février 1996, nous allons enfin pouvoir prétendre au versement du solde des subventions attendues. La subvention votée au titre du programme SB (fonds européens) a effectivement été réglée pour 325 000 f. Sur ce montant, 225 000 F sont destinés aux occupants des ateliers relais. Dès le prochain trimestre, nous allons donc pouvoir répercuter cette somme sur les trois dossiers de Crédit Bail et les commerçants concernés verront donc leurs remboursements allégés.

La dernière subvention (droit d'emprise au sol) due par les HLM départementaux va également être réglée dès que les notaires (Maître Giraudeau pour les HLM et Maître Arlot pour notre collectivité) auront préparé l'acte nécessaire au dit règlement (Montant 80 000 F).

Il est important de noter que la justice, par son verdict, a ainsi reconnu que le seul souci de la collectivité était d'aider les commerçants dans leur entreprise sans pour autant léser aucun administré.

Par contre, nous devons avouer ne pas encore avoir compris le but poursuivi par la requérante : "l'association des Amis du Pays de Mouthiers".

(Suite page 2)

### Sommaire

Le Conseil Municipal	p 2
de février	
Gros Plan :	p 3
Modification POS	
Intercommunalité	p 3
Rencontre	p 4
MJC Centre Social	p 5
Infos - Crèche - GRS	
Carnaval	p 6
Foot	p 6
Sentiers de Boëme	p 7
7 <sup>e</sup> Boucle de la Boëme	p 7
Le Cercle des Aînés	p 7
Etat Civil	p 8
Cinéma - Exposition	p 8

## Le mot du Maire (suite et fin)

En effet, après plus de trois ans de procédure, nous nous demandons toujours qui étaient les personnes lésées par les constructions mises en œuvre... La seule chose que nous pouvons affirmer, c'est que les administrés dans leur ensemble (y compris les membres de l'association requérante) ont dû subir les frais entraînés par le défaut de règlement des subventions accordées en 1992.

La collectivité a en effet déboursé la somme de 12 000 F en frais d'avocat, et a dû réaliser des emprunts supplémentaires, pour la somme totale de **405 000 F**, dès juillet 1992, pour la réalisation des constructions et les aménagements de voirie. Ces prêts ont bien évidemment entraîné des frais d'intérêts qui ont été supportés : d'une part, par le budget municipal pour la somme de **61 110 F** (intérêts sur capital de 180 000 F de juillet 92 à décembre 95), et d'autre part par les trois commerçants à qui ont été réclamé des remboursements de Crédit Bail plus élevés pendant cette même période, soit la somme de **70 532 F** (intérêts sur capital de 225 000 F).

## OÙ ETAIT DONC L'INTÉRÊT PUBLIC DANS CETTE ACTION JUDICIAIRE ?

La requérante demandait, de plus, à ce que la collectivité soit condamnée au règlement d'une somme de **50 000 F !!! POUR QUI ??**

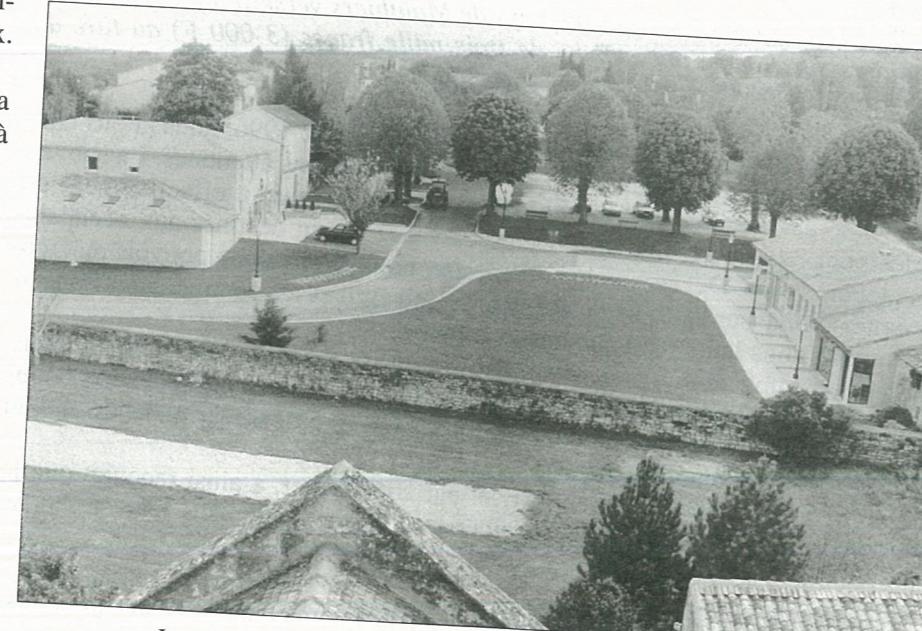
Sur une action fondée, le franc symbolique aurait semblé plus judicieux. Mais l'action était-elle fondée ?

Le tribunal, par son jugement, a décidé que non et a préféré allouer à la collectivité une somme de 3 000 F.

## DEVRON-NOUS EN RESTER LÀ ?

Nous voudrions conclure en remerciant les électeurs, qui ont analysé la situation en juin dernier en renouvelant leur confiance à notre équipe, sans se soucier des résultats définitifs des actions judiciaires en cours à l'époque.

Cécile FORGERON



Les commerces ateliers relais, vus d'en haut (Photo Alain PORTE)

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 9 FEVRIER 96

### • MODIFICATION DU POS

L'enquête publique n'ayant amené aucune remarque, le Conseil Municipal entérine les modifications de règlement du POS pour les articles 5, 6 et 7 des zones NAX et l'article 11 (voir GROS PLAN)

### • QUESTIONS DIVERSES

1. **Les travaux de voirie et la construction** d'un réseau d'eau pluviales dans le secteur de l'église nécessitant le concours de la DDE pour assurer la maîtrise d'œuvre, il sera demandé à la DDE le taux et le montant de ses honoraires pour ce service.

2. **Le Conseil Municipal** décide d'adhérer à l'Association des Elus du Sud Charente, qui a pour but de défendre et de développer le service public de proximité que représente l'Hôpital de Barbezieux, non seulement pour les communes du canton, mais aussi pour un certain nombre de communes du Sud Charente.

3. **Le nettoyage de Printemps** aura lieu cette année les 23 et 24 mars. Cette action, prise en charge sur le terrain par diverses associations, écoles, collectivités, entreprises, citoyens... a pour but de nettoyer un espace collectif, de ramasser les déchets dûs aux dépôts sauvages, ...

Le Conseil Municipal décide de contacter les différents partenaires susceptibles de s'associer à cette opération.

4. **Suite à la démission de M. Bouthinon** de sa fonction de conseiller municipal, le Conseil Municipal procède à son remplacement au sein des commissions où il avait été désigné.

Commission d'appel d'offres : M. Bouthinon est remplacé par M. Boureau Albert, comme délégué suppléant. Syndicat départemental d'électricité : M. Bouthinon est remplacé par M. Pontini Daniel, comme délégué titulaire. M. Pontini (auparavant délégué suppléant) est remplacé par M. Gervais Bernard.

### 5. Sentiers de Boëme

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de l'association "Sentiers de Boëme" un employé municipal et le matériel communal nécessaire à la préparation de la 7ème Boucle de la Boëme (nettoyage des chemins et confection des obstacles).

### • Crèche collective de La Couronne

Madame le Maire rappelle que la commune participe aux frais de fonctionnement de la crèche collective de la Couronne pour 4 lits maximum. Vu le coût de ce service et vu le fait qu'il existe sur la commune une crèche familiale, le Conseil Municipal décide de ramener à 3 le nombre de lits réservés par la commune. Avant toute inscription, l'accord préalable sera demandé à la commune et la participation communale sera calculée au prorata du temps réel de fréquentation.

Le Conseil Municipal décide de contacter les différents partenaires susceptibles de s'associer à cette opération.

## GROS PLAN : Modification du P.O.S.

Il s'agit de clarifier des dispositions entrées en vigueur avec le nouveau P.O.S. en août 1996.

Dans cette optique, l'article 11 du règlement s'appliquant à l'ensemble des zones (hormis la zone 2 NA) sera ainsi rédigé dans son huitième alinéa : "Les extensions, constructions annexes et abris couverts, pourront être soit intégrés au bâtiment principal, soit en être séparés".

Il est ajouté en fin d'article les dispositions suivantes : "Pour toutes les constructions annexes, l'utilisation du bois peut être admise dans la mesure où elle est compatible avec l'habitat ainsi que les espaces environnants. Les toitures de ces constructions pourront mettre en œuvre d'autres matériaux que les tuiles à condition que ceux-ci soient compatibles avec l'habitat et l'espace environnants. L'utilisation de la tôle ondulée est formellement interdite".

Par ailleurs, le Conseil a modifié les articles 5, 6 et 7 du règlement de la zone NAX, zone qui a pour vocation d'accueillir les activités industrielles, artisanales et commerciales, afin de dynamiser le tissu artisanal qui représente une part non négligeable de l'activité économique dans la commune. Ainsi, la surface minimum pour qu'un terrain soit constructible, est ramenée à 1000 m<sup>2</sup> (au lieu de 1400) ; le retrait d'implantation des constructions est ramené à 8 m (contre 10 auparavant), par rapport aux voies, et à 6 mètres (contre 8) par rapport aux limites séparatives.



Peu importe le flocon, pourvu qu'on ait l'ivresse (Photo Alain PORTE)

## PARLONS-EN...

Le samedi 23 et le dimanche 24 mars prochain auront lieu les journées de l'environnement. Celles-ci sont l'occasion du "nettoyage de printemps". Cette opération vise à éliminer tous les déchets "sauvages" répandus sur le territoire communal, ailleurs qu'à l'endroit où ils devraient être, la déchetterie municipale. A Mouthiers, l'association Sentiers de Boëme et la société de chasse vous donnent rendez-vous le 23 mars à 14 h, place de la Gare, avec vos gants. Cette opération nécessite la présence du plus grand nombre d'habitants pour assurer la collecte. Mais si vous êtes indisponibles ces jours-là, peut-être pourrez-vous néanmoins participer à cette opération : il vous suffit simplement de signaler au secrétariat de mairie, les dépôts sauvages que vous avez constatés en indiquant précisément leur localisation et le type de déchets (ferrailles, plastiques, etc.). D'avance, nous vous remercions pour votre participation, directe ou indirecte

## INTERCOMMUNALITÉ

"Inventer la vie qui va avec..."

Certains habitants de la commune nous interrogent à propos de la communauté de communes.

Certains aimeraient connaître l'intérêt de cette création, au-delà de la dotation financière supplémentaire accordée spécialement par l'État. Ou encore sur ce qui fait la différence entre un Syndicat Intercommunal et une communauté, en dehors du fait que seule la communauté peut voter un impôt, alors qu'un syndicat intercommunal est principalement financé par les participations que lui versent les communes.

Pour résumer, il faudrait dire que les syndicats intercommunaux ont fonctionné et fonctionnent encore selon une logique de services à rendre aux communes adhérentes, alors que les communautés de communes ont été conçues selon une logique de projets. D'un côté, il s'agit d'une coopération intercommunale à buts communaux. De l'autre, il s'agit d'organiser le développement global, économique et social, à l'échelon d'un seul territoire, celui formé par l'ensemble des communes adhérentes.

Une troisième interrogation est souvent posée à propos de l'ambiguïté qui s'établit entre la nécessité d'avoir une vision globale du nouveau territoire, et la désignation par les seuls conseils municipaux des élus de

l'intercommunalité. En effet, la création de l'entité communauté de communes aurait pu s'apparenter à un échelon se substituant progressivement aux communes. La France compte en effet, presque autant de communes que l'ensemble des quatorze autres pays de l'Union Européenne. Mais les groupements forcés ou les fusions de communes n'ont jamais réussi dans notre pays. Le législateur a sans doute cherché à rationaliser, mais il n'est pas allé jusqu'au bout de son audace : les élus chargés d'administrer et d'animer les communautés ne sont pas élus au suffrage universel mais désignés par les conseils municipaux. Ceci crée une situation particulière, notamment pour les

Présidents de communauté, qui doivent inventer un nouveau rôle : ni celui d'un super maire, ni celui d'un conseiller général bis ! D'où la difficulté pour certaines communautés à trouver un mode de fonctionnement participatif, supprimant les comportements égoïstes, et favorisant la gestion commune des projets de développement.

- Campagne 1996-Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes  
Les dossiers devront être impérativement transmis à la mairie avant le 15 juin 1996.

## RENCONTRE

Après avoir rencontré Jean-Pierre TAMAGNA, maire-adjoint chargé des travaux, nous allons faire mieux connaissance avec ceux qui, dans le personnel municipal, réalisent les actions décidées par les élus. Ils sont cinq, qui forment donc l'équipe technique.

### Claude BORDRON

Spécialiste de la maçonnerie, Claude BORDRON a, à son actif, quelques belles réalisations sur la commune. Pour



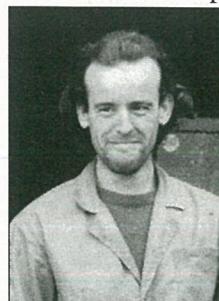
mémoire, citons l'abri-bus, à Gersac, et celui, plus ancien, aménagé non loin de l'ancienne école. De la même manière, il a dirigé la construction du silo de stockage des plaquettes de

bois déchiqueté (le long de la voie ferrée près de la gare). Son travail a ainsi permis à la commune de faire de sérieuses économies en répondant précisément aux besoins communaux.

Au cours des treize années qu'il a passées au service de la commune, celle-ci s'est considérablement équipée en matériel. Celui-ci facilite un travail de plus en plus diversifié, et a permis d'enrichir le patrimoine communal de quelques réalisations qui sont si bien intégrées au paysage que, désormais, plus personne ne doute qu'elles aient toujours été là. Aujourd'hui, à cinq ans de la retraite, Claude BORDRON pense d'abord à transmettre son savoir-faire et son plaisir du travail bien fait aux jeunes employés municipaux, avec qui il assure l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie rurale, des trottoirs, des espaces verts. Le projet de nouvelle mairie devrait lui permettre une fois de plus, "d'apporter sa pierre" à l'embellissement de la commune.

### Jean Christophe GAUTHIER

Après avoir été stagiaire des Travaux d'Utilité Collective (TUC) pendant un an, Jean Christophe GAUTHIER est, depuis dix ans agent d'entretien dans la commune de Moutiers. Vu la façon dont est faite notre commune, son travail est varié. Il y a, bien sûr l'entretien des espaces verts, ce



pourquoi il avait été pris en stage au départ. Mais son emploi du temps se partage aussi entre les travaux de maçonnerie sur les bâtiments communaux. L'entretien des routes et des chemins, qu'il connaît bien. Pour ces derniers il a d'ailleurs pu suivre un stage avec la Direction Départementale de l'Agriculture, afin d'apprendre les techniques particulières d'élagage qui, tout en étant efficaces pour la libre circulation des véhicules et des personnes, conservent aux arbres une belle allure.

### Bruno MOULINIER

La mise en valeur du patrimoine naturel d'une commune passe notamment par la création de sentiers de randonnée. Mais une fois tracés, et pour qu'ils continuent d'attirer les amateurs de marche ou de

vélo, ces sentiers doivent être entretenus. C'est cette raison qui, il y a quatre ans, avait conduit la commune à embaucher Bruno MOULINIER en Contrat Emploi Solidarité. Celui-ci facilite un travail de plus en plus diversifié, et a permis d'enrichir le patrimoine communal de quelques réalisations qui sont si bien intégrées au paysage que, désormais, plus personne ne doute qu'elles aient toujours été là. Aujourd'hui, à cinq ans de la retraite, Claude BORDRON pense d'abord à transmettre son savoir-faire et son plaisir du travail bien fait aux jeunes employés municipaux, avec qui il assure l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie rurale, des trottoirs, des espaces verts. Le projet de nouvelle mairie devrait lui permettre une fois de plus, "d'apporter sa pierre" à l'embellissement de la commune.

consolidé il travaille aujourd'hui, 28 heures par semaine. Son emploi du temps du début du mois de mars le verra ainsi participer à la préparation des Boucles de la Boëme, l'épreuve de VTT qui conduit des dizaines de concurrents, ou de simples participants, à parcourir notre commune.

### Frank BEC

Grâce aux qualifications dans les techniques du bâtiment, acquises avant son embauche dans le personnel municipal,

Frank BEC a donc été recruté sur titre. Il exerce aujourd'hui des fonctions d'agent technique. Sa polyvalence lui permet également de participer à l'activité municipale la plus dévouée de temps : l'entre-

tenue des bords de routes. Ainsi, vous le croiserez peut-être au mois de mai quand il effectue, au volant du tracteur communal, la première coupe destinée à accroître la visibilité sur les routes et chemins, et notamment aux carrefours. Il effectuera un second passage dans l'été, visant alors à limiter la croissance des haies.

Par ailleurs, malgré, ou à cause de cette activité d'entretien de la nature, Frank BEC cultive un jardin secret : le soir et les fins de semaine, il joue dans des spectacles de cabaret.

### Albert ASSELOT

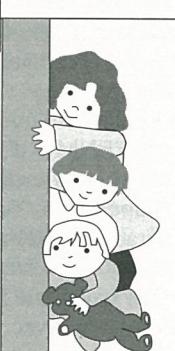
Il a la réputation de savoir tout faire. Et c'est vrai. Que ceux qui ont eu un soir de fête dans la salle polyvalente, la charge du rangement et du nettoyage, sachent que ces matériels si pratiques pour ranger chaises et tables sont l'œuvre d'Albert ASSELOT. Si certains le connaissent dans ses missions de responsable du bus municipal qu'il conduit et entretient, ses activités d'agent technique principal lui donnent surtout de multiples occasions de réaliser les matériels et les agencements des équipements publics qui rendent service à toute la population : portail roulant donnant accès aux bus

scolaires, grilles destinées à la voirie et qui n'existent chez aucun revendeur. Par ailleurs, il a aussi aménagé les installations d'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaudière de l'école, conçu et réalisé l'abri des commesseurs de l'atelier-relais municipal qui accueille la boucherie... Sa polyvalence l'amène également à prendre sa part dans l'entretien des espaces verts, activité saisonnière qui ne souffre pas d'être différente. Sur ce sujet, sa curiosité professionnelle, l'a conduit à rechercher les meilleurs moyens techniques pour résoudre les problèmes posés. Sur ses conseils il sera ainsi étudié l'acquisition de matériels plus performants en matière d'entretien des pelouses communales.

Et voici que sur les 14 titres distribués les 10 et 11 février, deux l'ont été au club charentais. Audrey BOUSSEAU en 6<sup>ème</sup> honneur, et Anne LEBECQUE en 4<sup>ème</sup> honneur, ont rapporté médailles d'or et coupes après leurs deux prestations en corde et masses pour Audrey, et en cerceau et corde pour Anne. Toutes les deux, face à 14 sélectionnées, ont réussi l'exploit d'une première place en réussissant à se maîtriser sur le praticable et à donner le meilleur d'elle-même.

## M.J.C.-Centre Social INFOS

### LA CRECHE FAMILIALE



#### Les p'tits loups se portent à merveille !

Ces petits et leurs assistantes maternelles se rencontrent maintenant une fois par semaine à la crèche ! **Quelle énergie ! et quel plaisir à se retrouver ensemble.**

Ils jouent et chantent, ils dansent même et miment "Justin le petit lapin", une comptine qui fait découvrir le corps et l'espace. Ils s'appliquent à coller les gommettes et fixer les plumes multicolores à la couronne pour fêter les rois. Babar, le personnage fétiche de l'année 96, les accompagne dans tous leurs travaux.

L'autre jour, les plus grands ont reconstitué et habillé **un bonhomme de neige** : replacer la tête et les bras là où il faut, puis poser un bonnet sur la tête, mettre des gants aux mains et passer l'écharpe autour du cou, ce n'est pas toujours facile pour nos p'tits loups mais chacun participe et observe.

Et une autre matinée, **une bonne odeur de crêpes** planait dans la crèche. Tout d'abord, les ingrédients de la pâte étaient tour à tour versés par Valentin, Romane ou Quentin. Chloé tient fort dans ses mains la cuillère en bois et tourne la pâte. Benoît vient l'aider. Damien renverserait bien le sucre en poudre... Mélissande apprécie le résultat : sur les genoux de Nounou, elle savoure la crêpe. Léo apporte son assiette à Anne-Marie, et s'installe sur un coin de tapis pour déguster secrètement sa crêpe. Les bébés Maxime et Lucie, dans les bras de leur Tata, participent du regard à cette agitation...

**DOMMAGE QUE CHACUNE DE CES RENCONTRES** (ou presque) soit gâchée au moment même où nous reprenons notre voiture. Eh oui ! nous les retrouvons souvent rayées d'un ou plusieurs traits bien marqués le long de la carrosserie, côté trottoir. Quelle est la "motivation" de ce vandalisme répété ? Un dérangement ? Nous nous réunissons une fois par semaine et ne sommes pas bruyants... Le nombre de voitures ? 8 voitures au maximum sont effectivement garées le long des trottoirs ces matinées là, deux heures durant. Le passage piéton est respecté, et aucune gêne n'a été remarquée pour la circulation : nous devons descendre les petits enfants des voitures, et les accompagner jusqu'à la crèche ; nous ne pouvons donc pas stationner trop loin de notre lieu de rencontre. Nous avons été au regret d'alerter les autorités, dont la gendarmerie.

C'est avec plaisir que nous vous relaterons d'autres activités et progrès des petits enfants de la crèche familiale... à bientôt...

**Si des parents ou futurs parents sont intéressés par le fonctionnement de la crèche familiale de Moutiers,**

**Mme Anne-Marie MARTIGNAC** reçoit sur rendez-vous au 55 bis, rue de la Boëme - Moutiers sur Boëme

45 67 84 88

### GRS : NIMES 96 - Deux championnes ...

Après une sélection sans problème à Toulouse, mais qui pourtant ne paraissait pas évidente au départ, les gymnastes de Moutiers partaient donc pour Nîmes.

**Le Championnat de France Individuel UFOLEP** regroupe 350 gymnastes venues de nombreuses régions : le Nord, la Bretagne, Paris, le Sud sont des fiefs de la GRS. Le Poitou-Charentes, c'est un club : celui de la MJC de MOUTIERS SUR BOEME.

Et voici que sur les 14 titres distribués les 10 et 11 février, deux l'ont été au club charentais.

Audrey BOUSSEAU en 6<sup>ème</sup> honneur, et Anne LEBECQUE en 4<sup>ème</sup> honneur, ont rapporté médailles d'or et coupes après leurs deux prestations en corde et masses pour Audrey, et en cerceau et corde pour Anne. Toutes les deux, face à 14 sélectionnées, ont réussi l'exploit d'une première place en réussissant à se maîtriser sur le praticable et à donner le meilleur d'elle-même.

**Quelle matinée heureuse** ce samedi 10 février avec Brigitte et Michel LACOSTE, Lisa, Audrey et Anne, lorsque par deux fois le nom de nos deux gymnastes et celui de notre village a retenti dans la salle du Parnassa. Inoubliable !

Lisa LACOSTE, 13<sup>ème</sup> ex æquo, ne tardera pas à imiter ses aînés, car elle aussi a compris tout ce qu'il y a de bon dans ce mélange de musique, d'entraînement, de compétition, de coupe et de médaille !

A présent, le groupe "Excellence" s'agrandit : Anne et Audrey rejoignent Sophie MOREAU et Anne LHERMITTE dans le même programme pour l'an prochain.

Avant cela, nous nous engageons dans le championnat par équipe, et dès le 1<sup>er</sup> mars nous repartons pour Bordeaux puis, le 31 mars, en sélection à Toulouse.

Et après ?... A bientôt de nos nouvelles.

Elisabeth LEBECQUE

## CHŒURS DE BOEME

Crescendo en Boëme et Arcana de l'UP de Ruelle, préparent activement leur prochain voyage en Angleterre, du 12 au 19 avril. Mais avant cela, il faut assurer plusieurs concerts :

- **Un premier**, Crescendo en Boëme le 17 mars, à 16 h 30, à l'église de Châteauneuf.
- **Un second** avec l'ensemble Amadeus et l'orchestre de jeunes de l'ENMD d'Angoulême, le vendredi 22 mars à 21 h à la Cathédrale d'Angoulême. Concert donné au profit de l'opération "Mille Chœurs pour un regard", Association Française Retinitis Pigmentosa.
- **Un troisième** le dimanche 24 mars à 17 h à l'église du Gond Pontouvre avec l'ensemble Amadeus.
- **Un autre concert** sera donné le samedi 30 mars dans la salle de Lunesse, à 17 h, et sera suivi d'un apéritif, d'un repas et d'une soirée dansante (entrée : 100 F). Pensez à retenir vos places - Réservation MJC, ou Mme Bonnet au 45 67 83 24 (heures repas).

## CYCLOTOURISME : Sorties Mars 96

- **Le 3 mars à 8 h 30 : 60 km**  
Juillac, Montmoreau, Nonac, Blanzac, Mouthiers.  
40 km : Séparation à St Eutrope, La Tour, Mouthiers.
- **Le 9 et 10 mars : 7<sup>ème</sup> Boucle de la Boëme**
- **Le 17 mars à 8 h 30 : 60 km**  
Jurignac, Malaville, Châteauneuf, St Simeux, Trois Palis, St Michel, La Couronne, Mouthiers.  
48 km : Séparation à chez Cagnion, Sireuil, Roullet, Mouthiers.  
8 h : Randonnée du Gond-Pontouvre
- **Le 24 mars à 8 h 30 : 65 km**  
Juillac, Montmoreau, Blanzac, Jurignac, Mouthiers.  
58 km : Séparation à Blanzac, Mouthiers.  
8 h : Randonnées des Sources à Touvre
- **Le 31 mars à 8 h 30 : 65 km**  
Dignac, Rougnac, Charras (D93), Combiers, La Rochebeaucourt, Villebois, Mouthiers.  
56 km : Séparation à Rougnac, Villebois, Mouthiers.

## CARNAVAL 96...

### VENEZ TOUS NOUS REJOINDRE POUR FAIRE LA FÊTE LE 16 MARS.

- **À 14 h 30 DÉPART DES ÉCOLES POUR LE DÉFILÉ DE RUES**  
(rte d'Angoulême, rue de la Boëme, place de l'Eglise, rue de l'Eglise, Foyer Résidence)  
jusqu'à la place du Champ de Foire, où l'on jugera et brûlera M. Carnaval en place publique.

On pourra danser autour de ses cendres.  
Animation par Gric de Prat, groupe de musique traditionnelle.

### • à 20 h 45 BAL COSTUMÉ GRATUIT à la salle polyvalente

Concours de déguisements  
Ambiance assurée. Venez nombreux en famille.



PS : Le jeudi entre 10 h 30 et 11 h 30, les enfants de la maternelle passent dans les rues pour annoncer le Carnaval en offrant des crêpes. Ils s'arrêteront à la crèche familiale.

## SC MOUTHIERS FOOT - Les Échos ...

Le point sur les classements de nos jeunes.

- **Les Débutants** participent aux plateaux organisés par les clubs. Ils sont accompagnés par D. Pougeard, C. Meslier et J. Sarrazin et de nombreux parents.
- **Les Poussins** se sont qualifiés en 1<sup>ère</sup> partie de championnat et accèdent à la 1<sup>ère</sup> division. Ils se sont également mis en évidence dans les qualifications, et participeront, aux Trois Chênes, à la journée nationale. Ils sont encadrés par J-M Lalande et Y. Denepoux.
- **Les Pupilles** se sont très bien comportés en coupe. Parmi eux, le jeune Rémy Chabreyrou a été sélectionné à l'opération Guézin. Ils sont suivis par L. Nanglard et R. Borredon.
- **Les Minimes** sont en entente avec Blanzac et la 2<sup>ème</sup> partie s'annonce meilleure. Remercions M. Pla et M. Guibert pour leur disponibilité.
- **Les Cadets** jouent en 2<sup>ème</sup> division et se comportent bien, malgré un effectif un peu juste. A. Combeau et D. Bodin accompagnent ces jeunes.
- **Les Juniors** ont fait un bon début en 1<sup>ère</sup> division, ce qui leur a permis d'accéder à l'excellence et de se qualifier en quart de

finale. Mais la 2<sup>ème</sup> partie est moins bonne et, certains jours, Y. Lasnier, J. Escande et B. Denepoux s'arrachent les cheveux.

- **Les équipes A et B** font honneur aux couleurs du club. Ces 2 équipes étant 1<sup>ères</sup>, elles disputeront les quarts de finale de la Coupe de Charente et du Challenge du District, comme la saison passée.

• **L'équipe C** fait au mieux mais l'irrégularité de certains explique les résultats en dents de scie.

• **L'équipe Sport Loisir** joue le vendredi soir et la 3<sup>ème</sup> mi-temps est toujours aussi chaude. Celle-ci peut compter sur l'inamovible René Potier aux fourneaux.

**Le club pense à eux.** Bon rétablissement à Marie et Patrice.

### • LE LOTO

Grâce à vous tous, le succès des autres années s'est confirmé et plus de 300 personnes sont venues "quiner". Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette soirée, et notre animateur Gérard Discour.

A l'année prochaine pour une autre soirée.

Le Bureau

## LE CERCLE DES AÎNÉS

Le Cercle des Aînés a tenu son Assemblée générale, le 6 janvier dernier. Nous n'y reviendrons pas puisque le compte-rendu en a été donné dans le bulletin de février et dans la presse. Cette rencontre avec 75 % environ de nos adhérents, chaque année, est essentielle. Non seulement, elle est un après-midi de travail et d'amitié, mais aussi l'occasion d'un contact précieux avec nos élus locaux et nos responsables de la vie associative à Mouthiers.

Un mot sur nos rencontres de février, et nos activités en cours de préparation pour mars.

- Le 2 février, nous avons eu la visite annoncée et préparée de sept élèves de 1<sup>ère</sup> année de l'Ecole d'Infirmières d'Angoulême, venues "vivre" tout un après-midi pour nous connaître, découvrir avec nous tout ce qui peut se faire, et pourquoi, dans un Cercle des Aînés.

• Le 18 février, notre annuel déjeuner d'amitié nous a réunis. Pas un banquet, certes, mais simplement un repas de fête familiale, plein de chaleur et de gaieté. Nous avons eu la joie d'accueillir quelques amis des Clubs voisins.

- Le 22 mars, nous aurons à 18 h le vernissage de l'exposition préparée et réalisée par le Cercle des Aînés sur le thème

"Le Papier, du Papyrus à l'Imprimante", avec l'aide matérielle si précieuse de la MJC qui veut bien mettre à notre disposition ses locaux, son secrétariat et son service informatique.

- Le dernier vendredi de mars, soit le 29 mars, nous fêterons les anniversaires de tous les adhérents nés dans le trimestre, qu'ils soient ou non participants à nos réunions hebdomadaires. Ces réunions sont, il est vrai, un support de notre activité ; mais elles n'ont rien d'obligatoire bien entendu.

- Le "Press-Book" des activités communales, associations sportives, culturelles ou autres, dont nous avions dû, pendant quelques temps, interrompre la composition, est à nouveau tenu à jour par les soins de Mmes Denaud et Chabernaud. Il est au Musée des Aînés, à la disposition de tous ceux qui auraient besoin ou envie de le consulter.

**NOTA :** Une sortie d'après-midi est organisée le vendredi 15 mars, pour visiter le musée du Cinéma à Chadurie. Cette visite sera suivie de la projection d'un film.

Participation aux frais : 30 F  
Inscription et règlement : Mme Seller jusqu'au 8 mars inclus. Rendez-vous pour le départ au local du Club, à 13 h 45.

## SENTIERS DE BOEME



L'Association "Sentiers de Boëme" qui compte actuellement une soixantaine de membres a tenu son assemblée générale vendredi 16 février 1996.

Le Conseil d'administration qui comprenait déjà : Mlle Gisèle AUGEREAU, Mmes Christiane BOUSSEAU et Ghislaine DREAN et MM Jean-Louis BLANLÉUIL, Robert BOSSARD, Guy BREGEAS, Roger BREGEAS, Gérard DISCOUR, et Jean LATHIERE, a été complété par cinq nouveaux :

Mme Béatrice CAREL et MM Alain BONNET, Dominique LECHAT, Daniel PONTINI et Jean-Claude POUPART.

Le bureau est composé de :

Jean LATHIERE président, Roger BREGEAS vice-président, Robert BOSSARD secrétaire, Gérard DISCOUR secrétaire adjoint, Béatrice CAREL trésorière, Jean-Claude POUPART trésorier adjoint et Daniel PONTINI membre.

Entre autres projets, signalons la prochaine Boucle de la Boëme (avec la MJC), l'aménagement d'un hébergement sur place (avec la commune), une extension des circuits avec un balisage VTT sur la commune d'abord, puis sur la communauté de communes (en entente avec les associations de celle-ci).

## Calendrier des randonnées pédestres : Février 1996

Chaque randonnée comportera une distance normale et une distance raccourcie (environ 11-12 km et 7-8 km). Les randonnées sont ouvertes à tous. Néanmoins, il est souhaitable que les randonneurs non occasionnels adhèrent à "Sentiers de Boëme" (25 F par an).

Jour	Organisateur	RV à Mouthiers	Lieu de la randonnée	Point de départ	Heure	Nb de km
Di. 24 mars	Jean LATHIERE	13 h 30 Place de la Gare	St Cybardeaux	Place 50 m Eglise Direction Angoulême	14 h	12 et 8

## LA 7<sup>ème</sup> BOUCLE DE LA BOEME

La manifestation de VTT "La 7<sup>ème</sup> Boucle de la Boëme", organisée conjointement par la MJC Centre Social et l'association "Sentiers de Boëme", aura lieu les 9 et 10 mars.

### SAMEDI 9 MARS : RANDONNÉES VTT

- **Sur 3 circuits de 15, 25 et 35 km**  
Accessibles à tous, petits et grands, mais les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés.
- Départ entre 13 h 30 et 14 h 30.
- Inscription : 25 F non licencié - 20 F licencié.
- Goûter fourni.

### DIMANCHE 10 MARS : COMPÉTITION

- 3 spéciales
- 9 h : Course en ligne (33 km).
- 13 h 45 : Contre la montre individuel.
- 16 h : Trial urbain (comme d'habitude, en dessous de l'église si l'état du terrain le permet – ce qui est moins certain –, ou dans la zone des tennis et du terrain de foot annexe).

**Tout le monde est invité à participer  
au spectacle  
(et les amateurs, aux épreuves !).**

## Sur votre agenda...

### • MARS

- 2 : Concours de belote
- 9 et 10 : 7<sup>me</sup> Boucle de la Boëme
- 12 : Réunion de la Fédération Cercle des Aînés
- 16 : Carnaval
- 22 : Assemblée Générale Donneurs de Sang
- 23 : Carnaval à Vœuil et Giget
- 23 : Tournoi Amicale Tennis de table Salle polyvalente de Sireuil
- 24 : Randonnée pédestre
- 23 et 24 : Week-end Ski
- 30 : Foire aux chocolats - Salle des fêtes de Roullet

### • AVRIL

- 13 : Concert Action Jeune
- 21 : Randonnée pédestre

## SECOURS POPULAIRE

Le local du Secours Populaire, 57 rue de la Boëme, est ouvert tous les premiers samedis et tous les 3<sup>èmes</sup> lundis de chaque mois de 14 h à 16 h. Les prochaines dates d'ouverture sont :

**Samedi 2 mars et Lundi 18 mars**

## TOUR DE GARDE DES MEDECINS POUR LE MOIS DE FEVRIER

Du samedi 2 à 14 h au lundi 4 à 7 h : Dr COMTE  
☎ 45 67 82 37

Du samedi 9 à 14 h au lundi 11 à 7 h : Dr ALLIAT  
☎ 45 91 03 19

Du samedi 16 à 14 h au lundi 18 à 7 h : Dr BOUCHERE  
☎ 45 66 32 11

Du samedi 23 à 14 h au lundi 25 à 7 h : Dr JOUBERT  
☎ 45 91 42 25

Du samedi 30 à 14 h au lundi 1er à 7 h : Dr VIGNAUD  
☎ 45 67 82 37

## E X P O S I T I O N

### CLUB DES AÎNÉS “LE PAPIER, DU PAPYRUS À L'IMPRIMANTE”

Exposition du 22 mars au 7 avril  
MJC Centre Social Jules BERRY 3, place de la Gare - MOUTHIERS - ☎ 45 67 84 38

### *Etat Civil*

#### Naissances

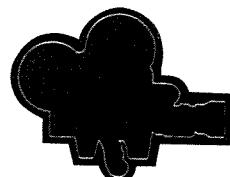
- Le 1er février, Benoit AIRAULT  
102, La Chauveterie

#### Décès

- M. Gaston LAVAUZELE  
décédé le 6 JANVIER 1996 à Ruffec  
domicilié à Moutiers, chemin de la Croix Ronde

## AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants que  
des travaux de peinture nécessaires  
à l'entretien de la ligne électrique à 90 KV  
Chavenat Rabion - Moutiers vont être  
entrepris sur le territoire de la commune  
à dater du 11 mars 1996



## CINEMA

Le 21 mars  
**LES TROIS FRERES**  
à 20 h 45  
à LA MJC CENTRE SOCIAL

Rendez-vous le mois prochain pour les Mots Croisés de J.P.B.

### Le prochain bulletin

Il paraîtra début avril. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 mars.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.